



PROCÈS VERBAL :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASL SUBERAIE VAROISE

19 Juin 2026 : Le Muy

L'Assemblée Générale s'est réunie le 19 juin 2026 à 9H00 à la suite d'une 2ème convocation. Cette réunion du 05 juin au Muy ne pouvant obtenir le quorum, une seconde invitation a été envoyée afin qu'une deuxième séance se tienne après un délai de 10 jours, conformément aux statuts de l'ASL.



En préambule, le président, Claude Audibert remercie chaleureusement toutes les personnes présentes, les adhérents en grand nombre cette année, les élus et partenaires qui contribuent à l'activité de l'ASL.

Le Président adresse ses remerciements au Maire du Muy, M. Romain Vacquier, pour la mise à disposition de la salle polyvalente Pierre Taxil.

Il remercie également M. Christophe, agent communal, pour son implication dans la préparation de la salle et l'organisation matérielle de cet accueil.

Mais également, parmi les partenaires présents :

Monsieur Christian Mercier, Président du Syndicat des propriétaires forestiers du Var (Fransylva 83) ;

Monsieur Bruno Giaminardi, Président du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et directeur de la FDCV (Fédération Départementale des Chasseurs du Var) ;

Monsieur Philippe Bregliano, Président de la Coopérative Provence Forêt ;

Madame Sophie Perchat, Cheffe de projet forestier et agricole au Département du Var ;

Monsieur Julien Goullier-Lagadec, Directeur du pôle Sud Est du DSF (Département Santé des Forêts) pour la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) ;

Madame Marine Texier, Animatrice Natura 2000 pour Esterel Côte d'Azur Agglomération ;

Madame Emeline Guardia, Représentant Diam Bouchage ;

Madame Alice Bosch, Représentant le CERPAM (Centre d'Etude et Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) ;

Monsieur Matias Bentkowski, Chargé de mission forêts pour la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature, gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures) ;

Madame Aurane Carchio, Représentant la centrale de biomasse Sylviana (groupe Idex) ;

Monsieur Alain Weber, Représentant l'association Forêt Modèle de Provence ;

Madame Caroline Oundjian, Commissaire aux comptes de l'ASL ;

Madame Emmanuelle Miquel, Comptable de l'ASL au sein d'Avenio ;

Ainsi que parmi les membres de l'ASL : Georges Franco, trésorier ; Catherine Fournil, secrétaire ; Bernard Pichaud, vice-président ; Nadia Boutavant, Philippe Villard, Raphael Louat et Cyprien Comoy, membres du conseil syndical et tous les salariés de l'ASL.

La COFOR ALEC 83 organisant son AG ce même jour, de nombreux partenaires sont excusés.

A l'ordre du jour :

1/ Rapport moral du Président,

2/ Rapport d'activités de l'exercice 2025 et perspectives 2026,

Présenté par l'équipe salarié : Floriaan Henneau, Camille Devillers et Maxime Salabert.

-> Vote d'approbation de la gestion et des actions menées en 2025.

3/ Rapports financiers 2025,

- Compte de résultat et bilan 2025, présentés par Emmanuelle Miquel,
- Rapport de la Commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, présenté par Caroline Oundjian,

-> Vote d'approbation des comptes de l'exercice 2025.

-> Vote pour l'affectation du résultat de l'exercice.

4/ Budget prévisionnel 2026,

Présenté par Floriaan Henneau.

-> Vote du programme d'activité et budget prévisionnel 2026.

5/ Renouvellement du Conseil Syndical,

Présenté par Bernard Pichaud.

-> Vote pour l'élection des nouveaux candidats et des candidats à leur renouvellement.

1. RAPPORT MORAL DE CLAUDE AUDIBERT, PRÉSIDENT DE L'ASL

Dans cette 35ème année d'existence l'ASL Suberaie Varoise rassemble 282 adhérents pour un total de surfaces syndiquées de 16 400 hectares. C'est la seule ASL de la région PACA à avoir atteint cette taille et ce dynamisme.

81 % de Forêt ont un Plan Simple de Gestion,
38 % sont certifiés PEFC.

Je félicite ces propriétaires pour leur adhésion à cette démarche de gestion durable de la forêt et invite les autres à le faire.

L'ASL a organisé et contrôlé les travaux de remise en valeur et de protection de 271 hectares de forêt pour un budget de 794 000 €. Merci à l'équipe pour ce résultat.

Merci également aux agents du Département du Var, de l'État et de la Région PACA qui sont à notre écoute et nous manifestent beaucoup de bienveillance dans le montage des dossiers et l'obtention des subventions.

En fin d'année 2025 Gisela Dos Santos Matos, après dix ans d'intense implication nous a quittés pour retourner au Portugal donner naissance à un petit Manuel Gil. Bienvenue à ce petit garçon et remerciement à sa maman pour son travail et sa gentillesse.

Avant de partir c'est à Maxime Salabert qu'elle a livré tous ses secrets ; il assure depuis début juin la récolte de Liège, malgré les conditions climatiques difficiles- merci pour son implication.

Camille Devillers l'aide sur certains dossiers « liège » en plus des dossiers NATURA 2000 et des coupes de bois.

Le poste comptabilité est assuré depuis peu par Charlène Giraudo.

Floriaan se retrouve dans un rôle charnière avec tous nos interlocuteurs, ce qu'il fait avec conviction et compétence.

2025 a été une très bonne année pour l'ASL.

Les actions marquantes de cet exercice :

Nous avons participé aux Journées Techniques et Économiques du Liège animées par le Syndicat Mixte du Massif des Maures. Une belle dynamique pour la filière.

Nous avons aussi participé à l'étude de la création d'une filière de mise en valeur de l'Arbousier. Le Parc Naturel de la Sainte Baume porte le dossier ; Forêt Modèle de Provence et l'ASL sont partenaires référents. Ce dossier FEADER a été déposé en 2026.

Comme la forêt est un écosystème complexe nous conservons une liaison privilégiée avec les autres organismes affiliés au milieu forestier :

- Le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (SPCV)
- Le Centre National de la Propriété Forestière et sa délégation régionale (CNPFF)
- La Fédération des Chasseurs du Var (FDC)
- Le Syndicat des propriétaires Forestier Sylviculteur du Var (FRANSYLVA 83)
- La Coopérative Provence Forêt
- L'Institut Méditerranéen du Liège (IML)
- L'interservices DFCI des différentes communautés de communes
- Les services de l'Etat : DREAL / DDTM / DRAAF
- L'Office Nationale des Forêts (ONF)
- Le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (SNPN)
- L'Association des Communes Forestières (COFOR)
- L'Interprofession FIBOIS SUD
- Les acheteurs : Vidal Acier, Diam Bouchage
- Le Centre d'Etudes et Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)
- Le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (CEN PACA)

Je rajoute que malgré les sensibilités de chacun, c'est par la concertation que nous arriverons à construire une société qui acceptera que la Forêt soit gérée par l'intervention de l'homme tout en adaptant le modèle aux exigences écologiques et économiques.

L'ASL comme bon nombre d'associations voit - malgré le bon vouloir des financeurs – ses subventions diminuer sur certaines actions. Nous allons être obligés de rediriger nos actions sur des dossiers moins compliqués et plus rémunérateurs, l'impact négatif sur la trésorerie étant trop important vu les délais de traitement. Pour 2026 vous verrez que le prévisionnel est à l'équilibre malgré une subvention manquante.

C'est pour 2027 que nos prévisions sont moins sereines.

Nous allons réfléchir à une adaptation de notre fonctionnement aux nouvelles exigences économiques.

Je suis confiant ...

depuis 35 ans avec la bonne volonté de chacun, l'ASL a toujours su faire face à ces contraintes.

Je termine par une note plus joyeuse, nous avons noté avec joie la candidature de Madame Françoise Carrer en tant que membre du conseil syndical. Elle a été pour l'ASL une oreille attentive lorsqu'elle était à la DDTM du Var. Je la remercie de bien vouloir nous rejoindre.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une journée instructive et de rencontres pour cette 35ème Assemblée Générale de l'ASL Suberaie Varoise.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

L'intégralité du rapport d'activité est consultable sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique « Documentation – Bilan de l'exercice 2025 ».

Une vision d'ensemble des projets menés en 2025 est présentée ainsi que les projets en cours et à venir sur 2026. Les diverses actions menées par l'ASL sont présentées selon une suite logique :

Animation foncière -> Travaux forestiers -> Exploitation forestière -> Expertise forestière et sanitaire -> Actions de promotion

2.1 ANIMATION FONCIERE

A ce jour, l'ASL compte 282 adhérents pour 16 400 ha de forêt en gestion, répartis sur 44 communes, avec une surface moyenne par propriétaire de 54 ha. La médiane quant à elle est beaucoup plus basse : 50% des adhérents ont moins de 15 ha. Le nombre d'adhérent a connu une légère baisse en 2024 et 2025 car un tri et des résiliations ont été réalisés parmi les propriétaires adhérents ne réglant plus leur cotisation. Le nombre d'adhérents plafonne ainsi autour des 300 adhérents, un nombre également limité par nos effectifs en opérateurs de terrain, au nombre de 3 actuellement, soit environ 100 adhérents par technicien.

La surface quant à elle est relativement stable du fait de nouvelles adhésions, elle a connu les évolutions suivantes en 2025 :

- +2% de surface encadrée par un Document de Gestion Durable (Plan Simple de Gestion et Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles réalisé en 2025) : 81%
- +2% de surface certifié PEFC : 38%

C'est aussi la 35^{ème} année d'action de l'ASL suite à sa création en 1991 face aux gros incendies de l'époque ! En effet, la création de l'ASL fait suite aux grands incendies de 1989 et 1990 pour regrouper les nombreux propriétaires privés du massif des Maures dans le but de mutualiser la gestion pour la restauration et la prévention face au risque incendie, par la mise en œuvre d'interventions sylvicoles.

Bien que cet enjeu de restauration des terrains incendiés et de prévention du risque reste un enjeu central pour l'ASL, les missions se voient aujourd'hui grandement diversifiées.

Pour cela, nous allons voir que l'animation foncière est une étape incontournable car derrière chaque programme de travaux et d'exploitation il y'a un travail d'animation foncière important pour permettre de mobiliser les propriétaires.

La forêt varoise représente 65% de la surface du département : 390 000 hectares, dont 70% (environ 273 000 ha) détenus par 80 000 propriétaires privés. La surface moyenne par propriétaire est donc inférieure à 3,5 ha avec seulement 10 000 propriétés de plus de 4 ha et 1 500 propriétés de plus de 25 ha. Il s'agit d'une forêt très fragmentée.

Fragmentation -> manque de rentabilité -> abandon de la gestion -> homogénéisation des milieux et augmentation de la masse combustible -> augmentation du risque incendie/perde de biodiversité/réduction des services écosystémiques rendus par le milieu forestier.

L'ASL SV a donc un rôle important, car elle permet de fédérer pour envisager une gestion à l'échelle du paysage, mutualisant les moyens et augmentant l'impact des interventions sylvicoles mais également en permettant d'agir plus rapidement sur des interventions d'urgence (en cas d'incendie par exemple).

L'animation foncière est donc une étape clé, incontournable, pour accomplir et honorer les missions pour lesquelles l'ASL a été créée, à savoir : mobiliser les propriétaires autour de projets communs et les aider à gérer durablement et activement leurs forêts. Elle permet de mutualiser les moyens (propriétés voisines de nos adhérents) et d'intervenir sur de nouveaux secteurs (zones ayant un bon potentiel d'exploitation de liège, zones incendiées à restaurer...). Pour autant, cette mission très chronophage n'apporte pas toujours les résultats attendus.

En 2025, l'animation foncière a permis de mettre en place **109 chantiers**, pour une surface totale de **271 ha** et un budget total de **793 920 €**.

C'est un travail fastidieux qui passe par des prospections sur le terrain pour identifier des secteurs à potentiel, une analyse du foncier, la recherche des contacts des propriétaires (avec la recherche de d'adresses à jour), l'envoi de courriers, les échanges avec les propriétaires, des rencontres, la réalisation de diagnostics sur site jusqu'à l'élaboration de devis, sans que cela n'aboutisse forcément à des travaux. C'est donc un investissement en temps très important pour l'ASL.

Pour faire cela, l'ASL peut compter sur des financements. Dont un nouveau financement avec la Communauté de Commune du Pays de Fayence à partir de cette année 2026 qui soutient l'ASL sur le travail d'animation foncière pour la mise en place de travaux de réhabilitation des suberaies et pour la mise en place des chantiers d'exploitation de liège et de bois. Le travail d'animation qui est mené sur le territoire de Pays de Fayence est exclu des autres financements apportés par la Région Sud et le Département du Var. Le second, c'est un co-financement Région Sud - Département du Var via un nouveau dispositif qui permet de financer les études et diagnostics préalables aux travaux. On comptabilise deux dossiers, un pour le programme de réhabilitation des suberaies et un dossier pour le programme de réhabilitation des châtaigneraies sur lesquels tout ce travail préalable à la mise en place des travaux est financé à 80%. Enfin, un financement de la DRAAF est apporté pour la mise en place d'exploitation groupée, qu'elle soit de liège ou de bois.

Tableau 1 : Chantiers de travaux et d'exploitation mis en œuvre en 2025 à l'issue de l'animation foncière

Programme de travaux ou d'exploitation	Surface (ha)	Nombre de Chantiers	Budget (avec MOE ou commission)	
RTI 2021	16,86	12	106 793 €	Volet Travaux : 611 801 € 160 ha
RTI 2024	32,19	13	98 881 €	
Amélioration Sylvicole Suberaies	31,04	13	80 330 €	
Réhabilitation Châtaigneraies	5,65	17	31 008 €	
Natura 2000	3,53	2	8 715 €	
DFCI	15,72	3	84 023 €	
Plantations	20,52	12	66 390 €	
Amélioration Sylvicole Comp/ au Défrichement	3,50	4	17 576 €	
Amélioration Sylvicole Hors programme	31,60	10	118 084 €	
Exploitation liège bord de route	90,00	19	177 776 €	Volet Exploitation : 182 119 € 111 ha
Exploitation de bois bord de route	-	2	402 €	
Exploitation de bois sur pied	20,74	2	3 773 €	
Autre (vente Matériel Forestier de Reproduction)	-	-	168 €	
Total	271,35	109	793 920 €	

En totalité 271 hectares ont donc été traité que ce soit en travaux ou en exploitation sur les surfaces syndiquées des adhérents de l'ASL. Ce qui représente 109 chantiers mis en place pour un budget global de presque 793 920 €.

En 2026, l'ASL continuera ce travail d'animation, pour mettre en place les opérations sylvicoles habituelles, citées dans le tableau ci-dessus.

2.2 TRAVAUX FORESTIERS

En 2025, 86 propriétaires adhérents, répartis sur 22 communes, ont été bénéficiaires de travaux forestiers encadrés sur leurs parcelles, pour une surface totale de 160 hectares. Cela a représenté un budget total HT de 611 801€ financés de la façon suivante (moyenne sur l'ensemble des programmes de travaux) :

Il s'agit de travaux d'amélioration, financés par :

Financements publics	Financements propriétaires	Financements privés
49 %	36 %	15 %

A) RESTAURATION DES TERRAINS INCENDIES

Incendie de Vidauban – 2024

Floriaan Henneau, en charge des travaux RTI présente les travaux post-incendie réalisés en 2025 concernant l'incendie de Vidauban de 2024.

En 2025 : 6 adhérents bénéficiaires / 32 ha / 98 881 € TTC (Travaux + MOE)

L'incendie survenu le 11 juin 2024 a affecté environ 300 hectares sur les communes de Vidauban et de La Garde-Freinet. La surface incendiée se répartit à parts égales entre propriétés privées et publiques, et près de 50 % de la zone impactée se situe au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (RNNPM).

À la suite de cet événement, l'ASL Suberaie Varoise a engagé dès juillet 2024 une prospection des parcelles privées touchées afin d'établir un diagnostic des peuplements forestiers sinistrés et d'identifier les interventions sylvicoles prioritaires.

Cette intervention rapide après incendie est essentielle afin de limiter les impacts écologiques et favoriser la résilience des peuplements. Plus les actions sont retardées, plus les mesures à mettre en œuvre peuvent être importantes. Par exemple, la réalisation de fascines avant les épisodes pluvieux permet de limiter les phénomènes d'érosion, tandis que les opérations de recépage doivent intervenir suffisamment tôt pour favoriser la reprise des souches avant leur affaiblissement.

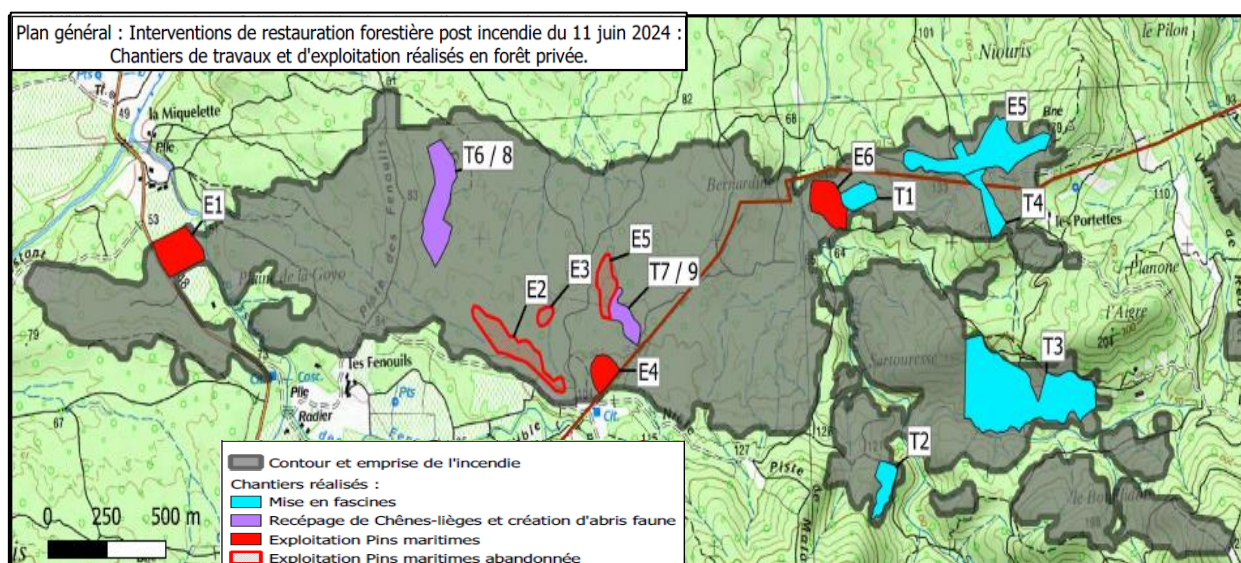
À l'issue du diagnostic, une démarche d'animation foncière a été menée auprès des 9 propriétaires concernés (soit 19 propriétaires en tenant compte des situations d'indivision). Parallèlement, l'ASL a engagé les échanges avec les partenaires financiers afin de définir les modalités de prise en charge des travaux, ainsi qu'avec la DREAL et le gestionnaire de la RNNPM pour obtenir les autorisations nécessaires à l'intervention dans cet espace protégé.

La mobilisation rapide des financeurs a permis de mettre en œuvre les travaux dans des délais courts. Ainsi, en février 2025, les opérations de restauration ont pu débuter, après l'adhésion des propriétaires concernés à l'ASL, la contractualisation avec les financeurs et l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant les interventions au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures.

Au total, 32 hectares ont fait l'objet d'actions de restauration :

- 18 hectares traités par la mise en place de fascines sur les versants afin de limiter l'érosion des sols ;
- 4,5 hectares concernés par des opérations de recépage sur des peuplements fortement impactés par le feu (chênes verts, chênes pubescents et chênes-lièges dont le houppier ne présentait plus de capacité suffisante de reprise) ;
- des actions complémentaires de création d'abris pour la faune, notamment au sein de la réserve, afin de compenser temporairement la perte d'habitats liée à l'incendie.

Sur la carte ci-dessous, en rouge, figure les exploitations de bois brûlé, sur la partie exploitable en plaine et les recepages à l'Ouest. Les travaux de mise en fascine contre l'érosion se situe sur la partie massif côté Est en bleu.



Ce programme de restauration a été financé à 100% par : la Région Sud (25%), le Département du Var (25%) et le Fonds de Dotation ONF Agir pour la forêt (50%) pour un budget prévisionnel de 99 600 euros TTC.

Le détail des interventions réalisées en 2025 est présenté ci-dessous :

Bilan interventions réalisées en 2025				
Intervention		Surface	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget TTC (tvx + MOE)
Travaux de restauration	Mise en fascines	18,11 ha	5	84 302,05 €
	Recépages	4,55 ha	2	9 682,40 €
	Conception d'abris faune	4,55 ha	2	1 356,60 €
Exploitation de bois brûlés		4,98 ha	4	3 540,00 €
Total :		32,19 ha	13	98 881,05 €
				99,28%

Restauration des Terrains Incendiés :

Incendie de Gonfaron - 2021

Pour rappel, l'incendie du 16 août 2021 a impacté 9 communes et 6 977 ha à travers la plaine et le massif des Maures. Cette surface est détenue majoritairement par des propriétaires privés à 70 %, soit 4 400 ha partagés entre 1 081 propriétaires distincts.

Une étude de réhabilitation a été pilotée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures à la demande de la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt. Celle-ci a été menée par un groupement de cinq bureaux d'étude et a permis de cibler les secteurs prioritaires pour mener des travaux de restauration. Deux phases de travaux ont ainsi été définies, les phases 3 et 4, dont l'état d'avancement est présenté ci-dessous.

Les interventions dites d'urgence (phase 3) ont été achevées en 2024 : travaux de fascinage contre l'érosion des sols (80 ha ; réalisés en 2022 et 2023), les coupes d'exploitation de bois brûlés (38 ha pour 2 322 tonnes ; réalisés en 2023 et 2024) et les abattages de sécurisation (12 ha pour 3 700 ml ; réalisés en 2024).

Les interventions de la phase 4 (dernière phase de l'incendie de 2021) consistent en la restauration à moyen et long terme des peuplements forestiers impactés. Elle s'appuie sur la définition de zones charnières le long du couloir de l'incendie.

Ces dernières visent à accompagner la régénération naturelle des essences forestières vers des formations moins combustibles. Les productions forestières et la biodiversité sont également favorisées à travers ces itinéraires.

Cette reconstitution des peuplements à moyen et long terme se situe sur des zones dites « charnières ». Ce sont des zones qui viennent s'orientées perpendiculairement aux couloirs de feu qui viennent systématiquement en appui à des ouvrages DFCI déjà existants, et où l'objectif est d'accélérer la régénération naturelle des peuplements vers la formation de peuplements plus résistants et résilients aux aléas climatiques et notamment aux risques des incendies en créant des discontinuités de combustibles dans les peuplements.

Cela permet de favoriser des peuplements moins combustibles et inflammables et dans et dans l'objectif de limiter la vitesse de propagation et l'intensité d'un futur feu qui arriverait sur ce couloir de feu au niveau de ces zones charnières où on a des ouvrages DFCI implantés.

Cette réhabilitation s'est échelonnée en trois interventions menées sur 5 ans, selon la chronologie suivante : première intervention de T0 à T+3, seconde intervention de T+3 à T+5 et troisième intervention après T+5 (T0 étant l'année de l'incendie). Ces 5 zones totalisent 800 ha, dont 565 ha de peuplements éligibles à des interventions de restauration.

L'animation foncière a été menée en 2023 sur la partie privée soit 340 ha répartis entre 80 comptes propriétaires.

Pour cela, deux enveloppes financières ont été attribuées à notre structure pour la mise en œuvre des travaux, pour un budget global de 505 000 euros TTC cofinancé par la Région Sud, le Département du Var et le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt.

Le taux de financement de ces travaux varie selon le type d'action et la localisation du chantier :

- En dehors des zones stratégiques le taux de financement est de 60% ;
- Au sein des zones charnières le taux de financement est de 90% ;
- Pour les actions ayant un caractère expérimental le taux de financement s'élève à 100%.

Budget global Phase 4 et financements								
	Financement	Zones Charnières		Hors Zones Charnières		Expérimentation		Total
		Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	
Enveloppe 1	Région	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	Département	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	RESPIR	20%	15 000,00 €	40%	30 000,00 €	20%	25 000,00 €	70 000,00 €
	Autofi	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	275 000,00 €
Enveloppe 2	Région	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Département	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Autofi	10%	7 500,00 €	40%	50 000,00 €	0%	0,00 €	57 500,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	100%	30 000,00 €	230 000,00 €
Total			150 000,00 €		200 000,00 €		155 000,00 €	505 000,00 €



En 2025, **16,86 ha** de peuplements supplémentaires ont été restaurés sur **12 chantiers** pour un budget de **111 566,59 euros TTC**, soit 22,09 % du budget global.

Détail par action 2025		
Action	Surface	Nombre de chantiers
Régénération de suberaies	5,06 ha	2
Restauration Mélange feuillus avec Chênes-lièges	0,27 ha	1
Restauration Mélanges feuillus / résineux	0,74 ha	1
Eclaircie de pinède	1,55 ha	1
Plantation expérimentale de Chênes-lièges	3,77 ha	1
Conversion de maquis à arbousiers en vergers naturels	4,12 ha	3
Lutte contre une espèce invasive : Mimosas, Eucalyptus, Bambous	1,35 ha	3
Total :	16,86 ha	12

De nouveaux propriétaires ont été mobilisés en 2025 et 2026 afin de compléter et finaliser ce programme de travaux et les premiers entretiens seront réalisés de manière anticipée (à T+2 au lieu de T+3) en raison de la reprise vigoureuse du maquis liée aux conditions favorables connues ces dernières années en termes de pluviométrie. En 2026, 22,00 ha de peuplements supplémentaires seront ainsi restaurés sur 17 chantiers pour un budget de 108 716,61 euros TTC.

Les travaux programmés en 2026 permettront de solder ce programme de travaux en portant le bilan des travaux réalisés depuis 2023 à **86,47 ha** traités sur 56 chantiers pour un budget de **424 123,21 euros TTC**, soit un taux de réalisation de **84 %**.

Bilan 2023				
	Surface	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget TTC (tvx + MOE)	
Hors zones charnières	7,65 ha	4	47 863,74 €	
Sur zones charnières	9,48 ha	4	41 523,37 €	
Expérimentation	4,73 ha	3	17 846,40 €	
Sous total	21,86 ha	11	107 233,51 €	21,23%
Bilan 2024				
Hors zones charnières	11,74 ha	9	64 809,78 €	
Sur zones charnières	4,14 ha	2	10 895,68 €	
Expérimentation	9,87 ha	5	20 901,04 €	
Sous total	25,75 ha	16	96 606,50 €	19,13%
Bilan 2025				
Hors zones charnières	7,63 ha	5	42 767,66 €	
Sur zones charnières	0,00 ha	0	0,00 €	
Expérimentation	9,23 ha	7	68 798,93 €	
Sous total	16,86 ha	12	111 566,59 €	22,09%
Chantiers hiver 2026 (en cours)				
Hors zones charnières	3,85 ha	5	16 961,68 €	
Sur zones charnières	8,58 ha	4	44 328,24 €	
Expérimentation	9,57 ha	8	47 426,69 €	
Sous total	22,00 ha	17	108 716,61 €	21,53%
Total 2023 / 2024 / 2025 / 2026	86,47 ha	56	424 123,21 €	83,98%

Note : Le budget est présenté en dépenses éligibles pour les financeurs (montant TTC des travaux et MOE plafonnée à 12% ; les 3% de MOE restants n'apparaissent pas dans ces montants et sont financés directement par les propriétaires).

Détail des chantiers programmés en 2026 par type d'action :

Détail par action 2026		
Action	Surface	Nombre de chantiers
Régénération de suberaies	2,37 ha	2
Restauration Mélange feuillus avec Chênes-lièges	10,63 ha	6
Conversion de maquis à arbousiers en taillis	0,32 ha	1
Conversion de maquis à arbousiers en vergers naturels	8,68 ha	8
Total :	22,00 ha	17

En 2026 ce programme de restauration post incendie devrait ainsi être achevé avec une consommation annuelle d'environ 20% de l'enveloppe financière allouée depuis 2023 pour un taux de réalisation final atteignant les 84%.



Illustrations de gauche à droite et de haut en bas : 1- Plantation expérimentale de Chênes-lièges en bouquets, réalisée sur un versant pentu à la tarière thermique, dans une suberaie incendiée vieillissante ; 2- Restauration d'un peuplement en mélange de feuillus avec Chênes-lièges (recépage des sujets dépérissant / dédit et mise en fascines de bois / détournement des jeunes sujets / sélection des rejets de souche) ; 3- Conversion d'un maquis à arbousiers en verger naturel pour favoriser la production de fruits (recépage des brins brûlés d'arbousiers / débroussaillage et mise à distance à 3m) ; 4- Restauration d'une suberaie (recépage des sujets dépérissant / dédit et mise en tas des bois / détournement des jeunes sujets) .

Madame Hélène Gluck, adhérente de l'ASL, demande si les chevreuils impactent la régénération des arbousiers.

Floriaan lui répond que sur les arbousiers, il y a assez peu de dégâts observés à ce stade de développement des cépées. Seulement sur l'itinéraire où on convertit les arbousiers en taillis, on fait une sélection de brins, on se retrouve avec des brins nus, qui ne sont plus protégés par l'ensemble de la matte, et là, on peut avoir des frottis. L'abroutissement a été surtout observé à l'émergence des rejets de souche l'année suivant l'incendie mais n'a pas eu de conséquence sur la régénération de l'essence.

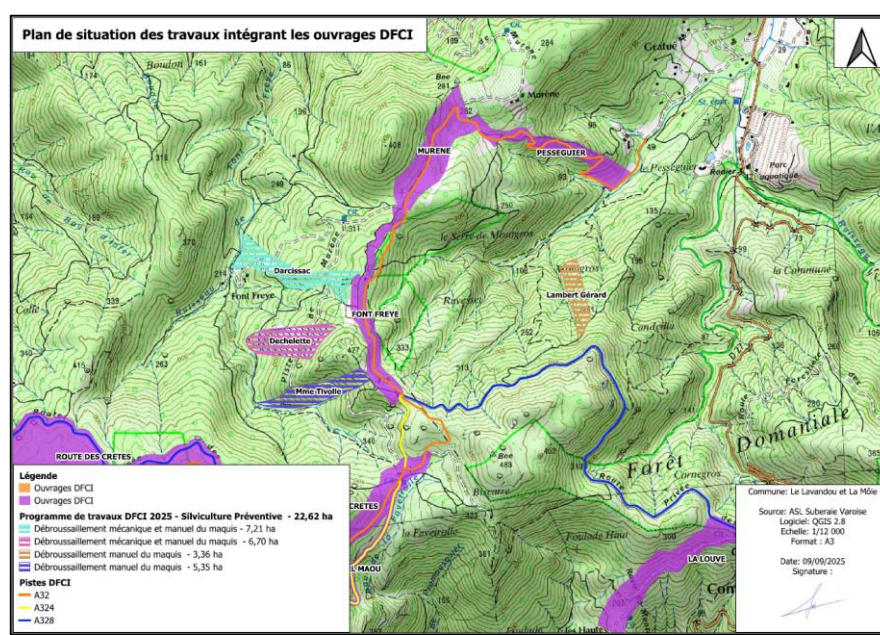
Monsieur Georges Franco, trésorier de l'ASL, demande combien de propriétaires sont concernés par ces travaux.

Floriaan répond que cela représente 56 chantiers, soit une quarantaine de propriétaires distincts.

B) TRAVAUX DFCI

Les travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) réalisés en 2025 représentent 3 chantiers, répartis sur deux communes dont Sainte Maxime et le Plan de la Tour. Ils couvrent une surface de 15,72 ha et leur coût s'élève à 73 275 € HT, dont 80% est pris en charge grâce à l'aide de l'Europe et du Département.

Le programme DFCI 2025 prévoit quant à lui 4 chantiers de débroussaillage chez 4 propriétaires différents et adhérents à l'ASL, sur les communes du Lavandou et de La Môle. Ces opérations seront financées par l'Europe (FEADER) et de la Région à hauteur 87 612,40€ TTC. Les travaux débiteront au début de l'automne 2026 et devraient se terminer au plus tard fin 2026.



L'objectif de ces travaux DFCI, est de proposer un appui aux ouvrages déjà existants, en élargissant les efforts de débroussaillage au sein des peuplements forestiers, tout en conservant un enjeu de production sylvicole. Concrètement, cela se traduit par un débroussaillage du sous étage complété par des coupes sanitaires, le tout en ayant au préalable effectué un travail de sélection des arbres et arbustes afin de maintenir une ambiance forestière et pérenniser la production sylvicole sur le long terme. Ces actions permettant ainsi dans un même temps de diminuer très fortement la biomasse combustible et proposer des zones plus sécurisées aux pompiers en cas d'incendie et qui pourront agir comme « coupe-feu ».

Les principales difficultés sont de trouver des propriétaires motivés, car cela demande une implication financière concrète, avec un reste à charge de 20% des travaux HT pour les propriétaires.



C) REMISE EN PRODUCTION DES SUBERAIES

Les travaux de remise en production des suberaies effectués en 2025 s'intègrent dans le programme de réhabilitation de suberaie et amélioration sylvicole 2024 et 2025. Ils regroupent 13 adhérents, répartis sur 8 communes, pour une surface totale de 31,04 ha et pour un budget de 69 852 € HT. 80 % du montant HT est pris en charge par le Département du Var et de la Région PACA. D'autres financements peuvent être mobilisés pour réaliser des travaux de réhabilitation de suberaie via les contrats Natura 2000 et les compensations au défrichement.

Programme Réhabilitation Suberaie - réalisé en 2025		
Type de travaux	Nb Propriétaires	Surface (ha)
Levée de liège mâle et brûlé	8	16,44
Débroussaillage par layons, détournage des chênes lièges	4	12,6
Coupe sanitaire	1	2
Total	13	31,04

Ces travaux de remise en production des suberaies consistent en plusieurs opérations indépendantes : le débroussaillage du maquis par layons et détournage des chênes-lièges, une coupe sanitaire des chênes-lièges et une levée de liège mâle et/ou brûlé. Ces opérations permettent également de stimuler la régénération des chênes-lièges et d'accéder aux arbres pour les levées de liège mâle ou brûlé. Bien que certains chantiers de levée de liège brûlé ont été compromis en 2025 par la présence trop élevée des chenilles de type bombyx, ce sont 17 tonnes de Liège-Mâle sur 28 ha qui ont été récoltées grâce aux travaux de réhabilitation de Suberaies. Globalement depuis 2014, on voit que 2025 a été une très bonne année, même si elle a été un peu perturbée par le Bombyx. *Sur les zones impactées par le bombyx, nous reportons la levée de liège pour ne pas rajouter un stress à l'arbre, qui risquerait de l'affaiblir d'avantage, pouvant provoquer de sa mort.*

Pour 2026, ce sont 64 084€ HT de travaux de remises en production de suberaies qui sont prévus. Cela représente une surface de 28ha et regroupe 10 adhérents bénéficiaires.

Un nouveau dossier de demande de financement sera déposé en 2026, pour un montant total HT de travaux de 93 000 €. Le montant du co-financement est le même que les années précédentes avec un co-financement de la Région Sud PACA et du Département du Var à la hauteur de 80% du montant HT des travaux. Les travaux de ce programme seront réalisés en 2026 et 2027.

Madame Hélène Gluck, adhérente de l'ASL, s'interroge sur les possibilités actuelles de valorisation du liège mâle.

Maxime précise que ce matériau, auparavant peu valorisé et généralement laissé sur les parcelles, bénéficie désormais de nouveaux débouchés, principalement dans le secteur du bâtiment. Une filière dédiée à son utilisation dans l'isolation se développe progressivement. Depuis 2022, l'ASL travaille notamment avec Vidal-Acier, qui valorise le liège mâle de première génération ainsi que le liège femelle brûlé dans la fabrication de solutions d'isolation pour bacs acier destinés aux toitures industrielles.

Madame Françoise Carrer, adhérente de l'ASL, demande où se situe le siège social de Vidal acier.

Maxime répond qu'il se trouve à PEYRE (48 130) en AUBRAC.

D) PLANTATIONS

Les travaux qui ont été effectués en 2025 s'étalent sur 12 projets, pour une surface de 20,5 ha et un montant de 58 537 € HT. Ces travaux ont consisté en un débroussaillage d'entretien sur 15,92 ha deux nouvelles plantations (2 propriétés) sur 4,6 ha, avec 2 658 nouveaux plants mis en terre (Chêne liège, Chêne vert, Pin parasol, Caroubier, Chêne à feuilles rondes, Chêne tauzin).

Les financements des plantations varient d'un programme à l'autre, pouvant aller de 50% à 80%, avec la participation de la région, de Fonds RESPIR, et Diam's bouchage qui apporte un financement majoritaire, notamment sur le programme Galoupet.

Monsieur Christian Mercier, président de Fransylva 83, demande si la fourniture de plants est financée.

Maxime indique que la fourniture des plants fait partie du plan de financement des projets de plantations.

E) RECOLTE DE SEMENCES

La récolte de glands a été mise en place en 2022 pour pallier aux difficultés des pépinières à s'approvisionner en semences. L'ASL a donc proposée de faire un effort dans la récolte pour aider les pépinières à s'approvisionner.

Cette action est cadrée avec la préfecture, notamment via le cahier des charges Matériel Forestier de Reproduction (MFR). Des sites de récoltes ont été prédéfinis. En 2025, 36l de glands ont été récoltés, dont 34l ont été vendu à la pépinière du Luberon (Naudet) et 2l à la micro-pépinière de l'Arche de Résilience (Gonfaron). Ces quantités ont permis de produire 6 800 plants de chênes lièges dont 2400 seront plantés en fin d'année par l'ASL dans le cadre de ses programmes de plantations. La vente des glands a généré une recette de 168€ HT, qui ne couvre pas les frais de récolte, de tris et d'envoi. Cette activité est déficitaire pour l'ASL SV, mais reste importante pour les raisons citées ci-dessus. C'est pourquoi cette récolte sera reconduite en 2026.



F) REHABILITATION DES CHATAIGNERAIES

Le programme de restauration des châtaigneraies est un programme historique que mène l'ASL avec ses partenaires financiers et le SPCV. Ce programme consiste en la restauration d'anciens vergers de châtaigniers à fruits constitués d'arbres souvent centenaires et considérés comme un habitat d'intérêt communautaire. Les enjeux associés à ces restaurations sont multiples : DFCI, patrimonial et écologique.

Depuis 2004, ce programme est financé par la Région Sud. Il est animé avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var depuis 2008. Depuis 2024, un co-financement est apporté par le Département du Var à hauteur de 40% supplémentaires aux 40% financés par la Région Sud. Le programme pluriannuel 2023-2028 en cours est ainsi financé à 80% pour un budget de 97 750 euros HT (travaux + MOE).

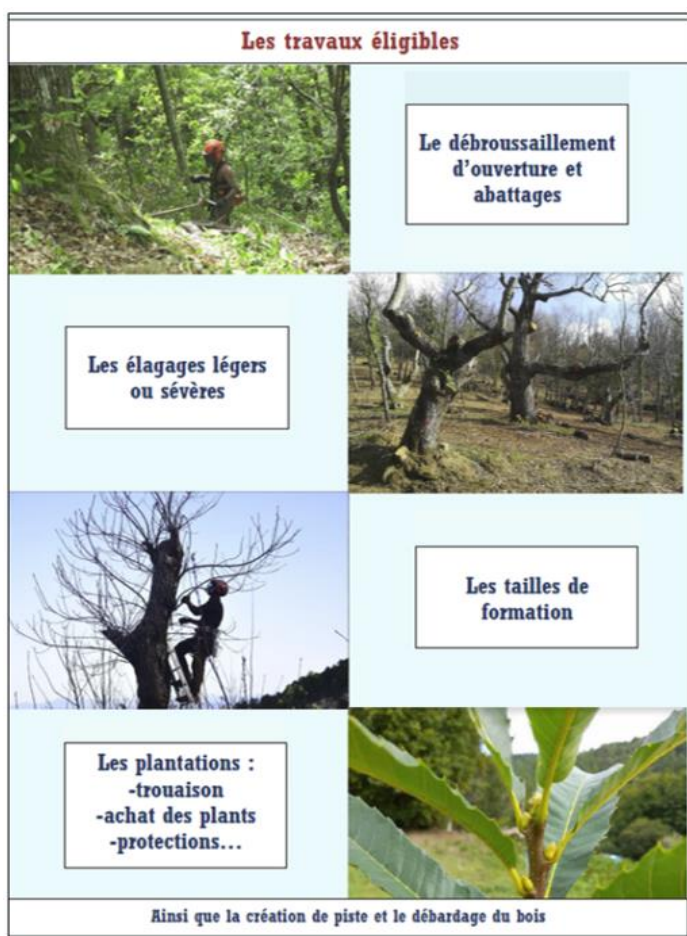
Budget "Rehab châtaigneraie 2023-2028"		
Financement	Taux	Montant HT tvx + MOE
Région	40%	39 100,00 €
Département	40%	39 100,00 €
Autofi	20%	19 550,00 €
Total	100%	97 750,00 €

Bilan 2024				
	Quantité	Surface estimative	Nombre de chantiers / bénéficiaires	Budget HT (tvx + MOE)
Elagages	0	0,00 ha	0	0,00 €
Tailles de formation	10 arbres	0,14 ha	1	897,00 €
Abattages / Recépages	26 arbres	0,37 ha	2	5 980,00 €
Débardage	10 m3	0,33 ha	1	1 000,50 €
Débroussaillage d'ouverture	2,17 ha	2,17 ha	2	11 841,23 €
Fourniture plants	114 plants	1,64 ha	17	3 399,62 €
Sous total		4,65 ha	23	23 118,35 €
Bilan 2025				
Elagages	54 arbres	0,78 ha	7	11 298,75 €
Tailles de formation	9 arbres	0,13 ha	2	793,50 €
Abattages / Recépages	99 arbres	1,05 ha	4	6 572,25 €
Débardage	0 m3	0,00 ha	0	0,00 €
Débroussaillage d'ouverture	1,74 ha	1,74 ha	4	8 702,86 €
Fourniture plants	136 arbres	1,96 ha	13	3 641,85 €
Sous total		5,65 ha	30	31 009,21 €
Chantiers hiver 2026 (en cours)				
Elagages	31 arbres	0,45 ha	2	6 652,75 €
Tailles de formation	17 arbres	0,24 ha	1	2 785,30 €
Abattages / Recépages	390 arbres	4,13 ha	8	30 302,50 €
Greffage	5 demi-journées	1,50 ha	3	1 069,50 €
Débroussaillage d'ouverture	0,67 ha	0,67 ha	2	2 811,75 €
Fourniture plants	Automne 2026			
Sous total		7,00 ha	16	43 621,80 €
Total 2024 / 2025 / 2026		17,30 ha	69	97 749,36 €

En 2025, 30 propriétaires ont été bénéficiaires de ce programme avec **5,65 ha** travaillés, dont 13 propriétaires bénéficiaires des plants de la variété Marrouge et 17 propriétaires bénéficiaires de travaux de restauration. Le budget associé s'élève à **31 009,21 euros HT**, soit 31,72 % du budget pluriannuel.

Fin 2025, 54 127,56 euros HT ont déjà été investis, soit 55 % du budget. On note une nette augmentation annuelle du volume de travaux réalisés sur ce programme entre 2024 et 2026. Cette dernière s'explique d'une part du fait de l'augmentation du taux de financement de ce programme grâce au co-financement du Département du Var et d'autre part du fait des bonnes conditions météo de ces deux dernières années qui ont permis un bon développement des châtaigniers et surtout de belles récoltes qui ont permis un regain de motivation de la part des castanéculteurs.

Enfin, en perspective pour 2026, 16 propriétaires devraient bénéficier de ce programme avec 7 ha travaillés, pour un budget associé de 43 621,80 euros HT, soit 44,63 % du budget pluriannuel. A l'issu de ces travaux programmés en 2026 la totalité de l'enveloppe financière allouée au programme devrait ainsi être consommée.



Les photographies représentent des élagages sévères et mixtes et illustre la diversité des sujets traités et la technicité des élagages à adapter à chaque sujet en fonction de son état de vigueur, de sa structure et de l'état de chaque charpentière.

En 2026 un nouveau dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Région Sud et du Département du Var pour la poursuite de ce programme de travaux.

A partir de 2026 un co-financement de la Région Sud et du Département du Var permet de financer la réalisation des diagnostics préalables à la mise en place des travaux à hauteur de 80% pour un montant d'aide de 3 705 euros.

G) NATURA 2000

En 2025 : 2 adhérents bénéficiaires / 3,53 ha / 8 715 € TTC (Travaux + MOE)

L'année 2025 a permis la réalisation de 2 contrats Natura 2000 financés par la Région Sud Provence Alpes-Côtes d'Azur. Ces chantiers ont été menés sur les communes de Collobrières et Gonfaron chez 2 adhérents ayant comme mesures respectives la mise en régénération de suberaie et l'entretien de verger de châtaignier. Cela représente une surface totale de 3,53 ha et un budget de 8 715 € TTC.

Ces travaux de débroussaillage aideront à maintenir et conserver ces habitats d'intérêts communautaires, maintenir la présence d'une mosaïque de milieux favorable à la biodiversité ainsi que la réduction de la sensibilité de nos massifs au risque incendie.

En 2026, un contrat Natura 2000 est programmé pour la mesure « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » dans une châtaigneraie provençale sur la commune de Collobrières. Le montant de la subvention s'élève à 3 808,46 € TTC.

2.3 EXPLOITATION DE PRODUITS

A) LIEGE

Pour un total de 122 tonnes

En 2025, ce sont 104,73 tonnes de liège femelle qui ont été vendus à DIAM (à 1 450 €/tonne exploitée) et 17,1 tonnes de liège brûlé et mâle qui ont été vendus à Vidal's Acier (à 350 €/tonne exploitée). Le tonnage restant a été vendu à un artisan (Gabriel Martinerie pour son entreprise d'artisanat « Histoire Naturelle »).

Concernant le prévisionnel sur la saison de levée 2026, les tonnages récoltés seront inférieurs à ceux de 2025, avec un volume prévisionnel de 50 tonnes. Cela s'explique par la difficulté toujours plus grandissante d'identifier des peuplements de Chênes-lièges accessibles et vigoureux et présentant du liège femelle (cumulé avec le départ de Gisela et de ses connaissances du Massif des Maures). De plus, le prix de liège sera également à la baisse tandis que les coûts de levée augmentent, rendant ainsi l'équilibre financier plus complexe et une baisse de la motivation pour les propriétaires. Enfin, à ce prévisionnel il faudra soustraire les zones où le Bombyx disparate est fortement présent cette année (compromettant les levées de liège).

B) BOIS

Pour un total de 544 tonnes

Durant l'année 2025, 2 chantiers d'exploitations ont été réalisés :

- 1 coupe de résineux incendiés sur les communes de Vidauban et la Garde-Freinet. Un total de 335 tonnes a été exploité. Ce sont 4 propriétaires qui ont été concernés par cette coupe à la suite de l'incendie de juin 2024.
- La poursuite de la coupe d'éclaircie groupée ayant pour objectif la mise en sécurité de la RD4, commune de Bagnols-en-Forêt. Ce projet a été mené en partenariat avec le Département du Var. Au total, 5 propriétaires ont répondu favorablement à notre sollicitation et un total de 186 tonnes a été exploité en 2025.



Ci-dessous le détail des propriétaires concernés par les coupes de bois de l'année 2025 :

Propriétaire	Surface (ha)	Qt (tonnes)
1	2,5	183
2	0,98	36
3	1,3	105
4	0,5	11
5	3,17	10,9
6	5,81	39,39
7	2,8	82,61
8	3,14	32,11
9	0,3	16,1
10	0,54	5
Total	21,04	521,11

En 2026, deux projets de coupes d'éclaircie, programmés dans deux documents de gestion durable sont envisagés chez deux adhérents. La coupe d'exploitation en éclaircie afin de diminuer le potentiel inflammable d'un peuplement de résineux sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt devrait également être réalisée.

L'ASL Suberaie Varoise essaie de répondre favorablement aux demandes de ses adhérents pour la valorisation de coupes de faible surface et de faible quantité de bois. Il s'agit souvent d'opérations blanches pour les propriétaires et déficitaire pour le gestionnaire. En 2025, deux exploitations de ce type ont été réalisées. Tableau récapitulatif ci-dessous :

Commune	Propriétaire	Surface (ha)	Tonnes	Essence	Valorisation
Collobrières	1	/	1,5	Arbousier	Bois de tournage
Bormes-les-Mimosas	1	/	21,57	Chêne-liège	Paillage
Total	2	/	23,07		

C) MAURES BOIS ENERGIE

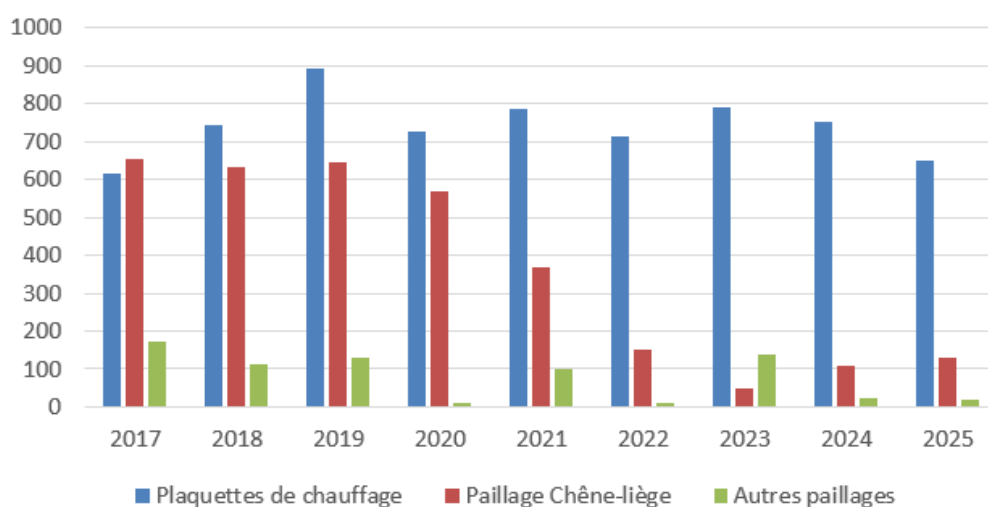
L'ASL poursuit la gestion de cette association. Pour rappel, l'ASL gère MBE depuis 2017.

Le maintien de cette activité est permis grâce au relais de stockage et de fourniture de plaquettes assuré par l'entreprise AFA Énergie installée à Brignoles.

Les volumes vendus en bois énergie ont légèrement baissé en 2025 (649 t). Cela s'explique en partie par la perte d'un client régulier.



Evolution des ventes en tonnes

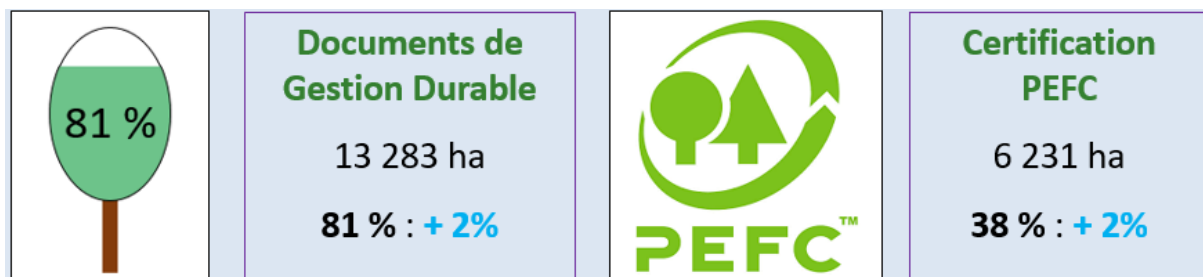


	Tonnages vendus	% Bois Energie	% Paillage
2017	1 445	43%	57%
2018	1 347	55%	45%
2019	1 563	57%	43%
2020	1 304	56%	44%
2021	1 250	63%	36%
2022	872	82%	18%
2023	977	81%	19%
2024	883	85%	15%
2025	795	82%	18%

Les volumes vendus en paillage sont en baisse depuis 2021, année où le partenariat avec la plateforme de la Môle s'est arrêté. Depuis 2022, le volume total du paillage à l'année avoisine les 100 tonnes.

2.4 EXPERTISE FORESTIERE

- Documents de gestion durable (DGD)



10 Documents de Gestion Durable ont été validés par le CNPF en 2025, dont 9 Plans Simples de Gestion (couvrant 1 023 ha) et 1 CBPS (couvrant 12 ha). Parmi les Plans Simples de Gestions, 6 sont de première génération, pour une surface de 441,14 ha et 3 renouvellements, pour une surface de 582,18 ha.

7 Plans Simples de Gestion agréés en 2025 ont fait l'objet d'un financement du Département du Var.

Tout propriétaire forestier peut élaborer et faire agréer par les administrations un document de gestion de sa forêt. En deçà de 20 ha, un PSG « Plan Simple de Gestion » volontaire peut être réalisé mais un simple CBPS « Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles » peut suffire, document succinct de quelques pages présentant la nature de ses forêts et les travaux prévus dans les 10 ans à venir. Au-delà de 20 ha, la réalisation d'un Plan Simple de Gestion prend un caractère obligatoire. Bien plus détaillé, ce document inventorie les zonages réglementaires, les usages actuels, les enjeux et les projets du propriétaire sur sa forêt en adéquation avec l'état de ses peuplements et leur évolution à venir dans les 10 à 20 ans.

Un nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour la Région PACA a été approuvé le 4 novembre 2023. Extrait du site internet du CNPF PACA :

« Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole -les SRGS- sont les déclinaisons de la politique forestière nationale et de ses objectifs, adaptées aux spécificités des forêts privées régionales. Chaque SRGS définit ainsi les règles de gestion durable pour les forêts privées de chaque contexte régional. Ce document sert de référence légale au CNPF pour agréer ou non un document de gestion en forêt privée : Plan Simple de Gestion, Code de Bonne Pratique Sylvicole, ou Règlement Type de Gestion. »



- Suivi post incendie

Les travaux de restauration post incendie mis en œuvre dans le cadre des phases 3 et 4 font l'objet d'un suivi sur 8 ans. Ce suivi est financé intégralement par le dispositif RESPIR avec le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt pour un budget total de 32 000 euros. L'objectif étant d'obtenir un retour d'expérience sur l'efficacité des diverses opérations menées (exploitation, recépages, débroussaillage alvéolaire, sélection de rejets, tailles de formation...) sur la régénération des peuplements.

Pour rappel, En 2023 les premiers relevés de l'état initial (T0) ont été réalisés sur les chantiers d'exploitation de pinèdes incendiées réalisés dans le cadre de la phase 3.

Ces relevés de l'état initial permettront une comparaison entre les zones traitées et non traitées suite aux relevés à T3 (prévus en 2026 pour un budget de 2 600 euros).

En 2024 les premiers relevés de l'état initial (T0) ont été réalisés sur les chantiers de restauration à moyen et long terme des peuplements dans le cadre de la phase 4, pour un budget de 12 000 euros.

Ces relevés de l'état initial permettront une comparaison entre les zones traitées et non traitées suite aux relevés à T3 (2027) et T8 (2032).

	Suivi Phase 3 : Exploitation des pinèdes incendiées		Suivi Phase 4 : Restauration des peuplements à moyen et long terme	
Nombre de couples de placettes suivi	5		17	
	Année de réalisation	Budget alloué	Année de réalisation	Budget alloué
Relevés à T0	2023	0,00 €	2024	11 936,13 €
Relevés à T+3	2026	2 493,63 €	2027	11 571,63 €
Relevés à T+8	-	-	2032	5 998,63 €
Total	2 493,63 €		29 506,38 €	
	32 000,00 €			

FEADER 77.06A : Mise en œuvre d'un projet de coopération pour la structuration d'une filière autour de l'arbousier sur le PNR de la Sainte Baume et les massifs cristallins varois.



Ce projet vise à étudier toute la chaîne de valeur autour de la valorisation de l'arbousier afin de lancer le développement d'une filière de valorisation de cette essence.

Ce dernier est à l'initiative du PNR de la Sainte Baume, il a été monté avec l'ensemble des partenaires et déposé en 2025 à la sortie de l'Appel à Projet FEADER. L'ASL et Forêt Modèle de Provence sont partenaires référents sur ce projet qui regroupe un consortium des différents acteurs en lien direct avec la filière de valorisation de l'arbousier en devenir : représentants forestiers et agricoles, pépiniéristes, transformateurs...

Ce dossier s'articule autour des 9 axes de travail suivants :

1/ Cartographie des peuplements à arbousiers sur le territoire d'étude par télédétection : définir un ordre de grandeur du potentiel de surface productive en surface.

2/ Identification de la présence d'écotypes adaptés à des conditions stationnelles spécifiques (calcaire/acide ; station gélives/non gélive ; stations arides) et identification des sujets dont la productivité et la qualité des fruits est intéressante pour être multiplié en pépinière.

3/ Production de plants en pépinière (par reproduction sexuée : semis de graines et végétative par clonage : micro propagation).

4/ Conduite en milieu forestier : chantiers tests sur différentes stations et différentes modalités de conduite (tailles / recépages) et plantations d'enrichissement.

5/ Plantation et conduite en milieu agricole.

6/ Test de productivité de la récolte sur milieux déjà productifs : comparaison du rendement de récolte en fonction des conditions de terrain et de la densité en arbousiers.

7/ Transformation des produits et recherche sur les différentes débouchées et leur potentiel (alimentaire / cosmétique / bois / fleuristes).

8/ Analyse socio-économique chaîne de valeur : acteurs et scénarii de développement et stratégie.

9/ Communication : Journée technique de l'arbousier / Verger conservatoire / Retour d'expérience : Voyage d'étude dans un pays producteur.

Le dossier de candidature a été monté et déposé en 2025 par le PNR de la Sainte Baume et l'ensemble des partenaires.

La réponse des services instructeurs est attendue pour octobre 2026. Si notre dossier est retenu, le projet pourra commencer à partir de novembre 2026, notamment sur l'axe 2, en ce qui concerne les missions confiées à notre ASL. Cette phase du projet consistera rechercher sur le terrain, au sein de zones spécifiques, des sujets intéressants qui pourront ensuite être reproduits en pépinière. Le choix se portera sur des sujets répondant à 2 critères : une bonne productivité en fruits (quantité) et des fruits ayant des qualités gustatives particulières (qualité). Pour bien distinguer ces 2 aspects, cet axe sera traité en 2 sous-axes :

- Détermination d'existence d'écotypes au sein des populations d'arbousiers sur le territoire d'étude en fonction des conditions stationnelles ;
- Identification de sujets à haut potentiel de production (qualitatif / quantitatif) comme arbres mères pour la production de plants.

Etude préalable aux travaux de restauration des châtaigneraies fruitières du Massif des Maures face au changement climatique



Ce projet a pour objectif d'orienter la mise en œuvre du programme de restauration des châtaigneraies spatialement et techniquement en priorisant les stations d'avenir et en favorisant des techniques améliorant les conditions stationnelles face au réchauffement climatique.

Ce dernier est monté avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var et devrait intégrer les nouveaux dispositifs d'aide de la Région Sud et du Département du Var pour les études et diagnostics avant travaux. Le dispositif ciblé permet un cofinancement à hauteur de 80%.

Le contenu de ce projet devrait s'étaler sur 6 ans et faire l'objet de 2 dossiers distincts d'une durée de 3 ans chacun.

Son contenu s'articule autour des 4 actions suivantes :

- 1/ Etude, Identification cartographique des zones prioritaires, hiérarchisation en fonction de la pérennité des châtaigneraies et des enjeux DFCI.
- 2/ Diagnostic foncier des secteurs prioritaires.
- 3/ Diagnostic sur secteurs en dépérissement auprès des castanéiculteurs pour la mise en place de productions alternatives.
- 4/ Diagnostic pour la mise en place d'aménagements en hydrologie régénérative auprès des castanéiculteurs.

En 2026 la première phase de cette étude sera initiée : l'identification cartographique des zones prioritaires et leur hiérarchisation en fonction de la pérennité des châtaigneraies et des enjeux DFCI.

2.5 EXPERTISE SANITAIRE

L'ASL assure les missions de correspondant observateur pour le Département Santé des Forêts depuis 2015 et compte aujourd'hui 2 correspondants observateurs (Floriaan et Maxime) sur les 4 du département. En 2025, 351 heures (environ 45 jours) ont été dédiés au suivi des problèmes sanitaires. Les principales missions menées peuvent être regroupées de la façon suivante :

-Veille sanitaire : Surveillance et suivi régulier de l'évolution des principaux pathogènes courants affectant les essences forestières de nos massifs (comportement anormal, phase d'épidémie).

-Suivi annuel de placettes : Notation d'un réseau de placette principalement de Chênes lièges pour suivre l'évolution de l'état de vigueur et sanitaire.

-Suivis spécifiques : Suivis annuels sur des protocoles spécifiques (Processionnaire du Pin, Platype post levée de liège, Plantations de l'année, Piégeage *Monochamus* : surveillance nématode, Organismes invasifs...).

En 2025 on note un déficit pluviométrique de l'ordre de 20% en moyenne sur le département avec un hiver sec, un printemps pluvieux, un été très sec et un automne proche de la normal. La sécheresse estivale a été particulièrement marquée avec une pluviométrie largement déficitaire (8mm sur la saison estivale au Luc) et avec des températures caniculaires au cours des deux vagues de chaleur de l'été.

Dans les faits notables sylvo-sanitaires de l'année 2025 on relève :

- ➔ une stabilisation du déficit foliaire des Chênes lièges autour de 50% suite à une amélioration en 2024.
- ➔ la forte progression de la Cochenille tortue (*Toumeyella parvicornis*), pathogène arrivé sur notre territoire en 2021 à Ramatuelle. Le pathogène a encore progressé particulièrement vers l'Ouest et le Nord sur les communes de Hyères, Collobrières, Gonfaron, Vidauban, Les Arcs-sur-Argens et La Motte. Une forte dégradation des Pins parasols affectés sur le cœur du foyer avec notamment une évolution du déficit foliaire moyen de 50 à 70% entre novembre 2024 et décembre 2025.
- ➔ un développement épidémique du Bombyx disparate (*Lymantria dispar*) avec environ 4 800 ha fortement défoliés notamment sur la commune de Bormes-les-Mimosas.

L'ensemble des suivis sanitaires, par essence forestière ou par pathogène, sont à retrouver de façon détaillée dans le bilan annuel départemental établi par l'équipe des Correspondants-Observateurs Varois (1 CNPF, 1 ONF et 2 ASL) :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/enquete-des-pontes-de-bombyx-disparate-a4802.html>

En mars 2026 un protocole de suivi des pontes du Bombyx disparate a été réalisé afin d'anticiper l'évolution des populations pour la prochaine saison estivale. Ils laissent présager un risque de défoliation important en périphérie de la zone impactée, notamment vers l'Est. Ces résultats seront à prendre en compte dans la campagne de levée de liège 2026.

2.6 ACTIONS DE PROMOTION

- **Au local**

- Démonstration de levée de liège sur la commune de la Londe-les-Maures
- Participation aux Journées Techniques et Economiques du Liège à Collobrières
- Participation à la revue Le Var & vous pour évoquer les sujets de la réhabilitation de suberaie et les travaux RTI

- **Au national**

- Contribution à des articles de presses : divers médias : Bombyx, Cochenille tortue, Brunissements précoces...



Communications sur les actualités forestières et l'avancée des activités sur le site web et les réseaux de l'ASL :



asl-suberaie-varoise



aslsuberaievaroise

<https://www.suberaievaroise.com/>

➤ **VOTE :**

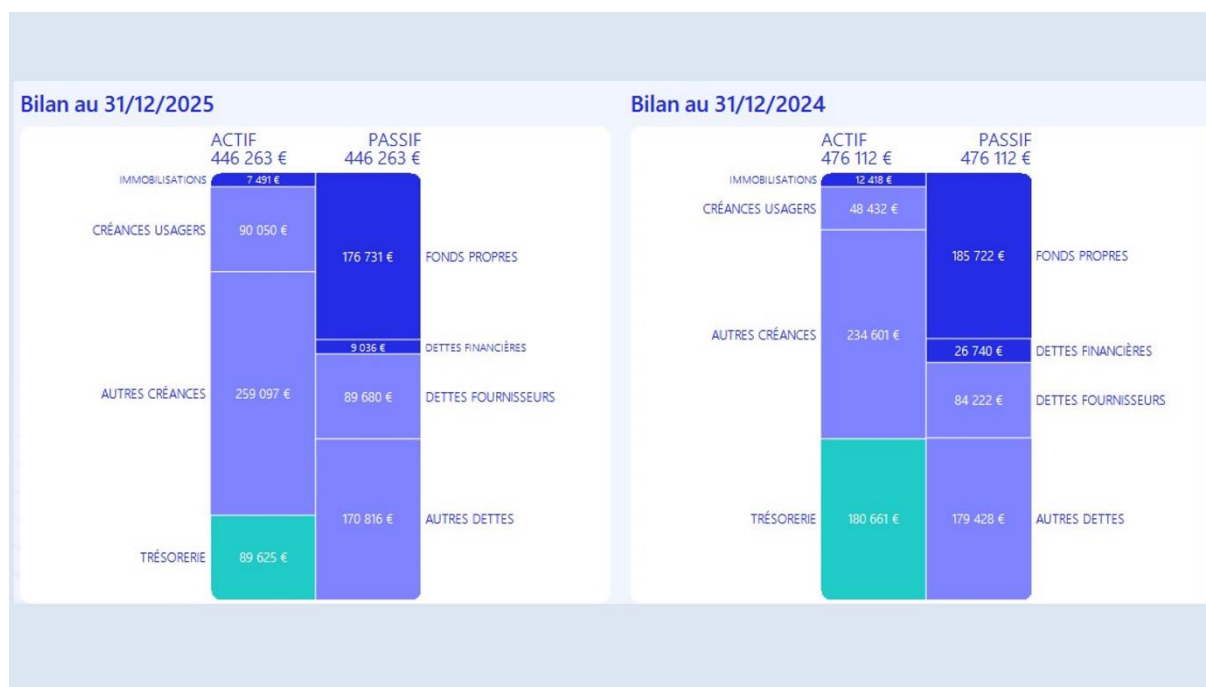
- ✓ Le rapport moral et le rapport d'activités 2025 sont approuvés à l'unanimité.

3. RAPPORTS FINANCIERS 2025

Le compte de résultat et le bilan sont présentés par Emmanuelle Miquel, comptable de l'ASL.

3.1 BILAN

Détail actif-passif du bilan au 31 décembre 2025



A l'actif 446 263 € :

- Dont 7 491 € d'immobilisations. Ces investissements qui restent à amortir concernent essentiellement les véhicules et un peu de matériel de bureau. Les créances sur les adhérents et les partenaires s'élèvent à 90 050 €. Ce sont les sommes restantes à encaisser de la part des adhérents et partenaires ayant bénéficiés de prestations de service et travaux.
- Le poste le plus important concerne les autres créances, pour un montant de 259 097 €. Ce sont des sommes dues à l'ASL et non encaissées au 31 décembre, essentiellement des subventions ou des financements privés. Ce montant représente un peu plus de la moitié des subventions et financements privés de l'exercice 2025. Cette somme significative montre les besoins de trésorerie de l'ASL pour faire face au délai d'encaissement des subventions et/ou financements privés pour des actions déjà réalisées. Pour comparaison, au bilan de l'exercice 2024, les « autres créances » s'élevaient à environ 234 601 €.
- La trésorerie s'élève à 89 625 €, contre 180 661 € à la clôture de l'exercice 2024. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation des créances en attente d'encaissement, qui génère un besoin de trésorerie plus important.

Au passif 446 263 € :

- Les fonds propres atteignent 176 731 € et correspondent aux réserves accumulées par l'association depuis sa création.
- Les dettes financières, d'un montant de 9 036 €, correspondent au solde de deux emprunts. Il s'agit d'emprunts pour l'achat de véhicules et d'un Prêt Garanti par L'Etat, souscrit à l'époque du Covid et qui est toujours en cours de remboursement. Le remboursement s'achèvera en 2026, date à laquelle l'ASL ne supportera plus d'endettement bancaire.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à 89 680 €.
- 140 787 € d'autres dettes. Il s'agit de dettes fiscales et sociales et des sommes laissées par les adhérents sur leur compte pour le financement de futurs travaux. Ces sommes permettent de faciliter la gestion de la trésorerie de l'ASL tout comme les avances faites sur travaux.

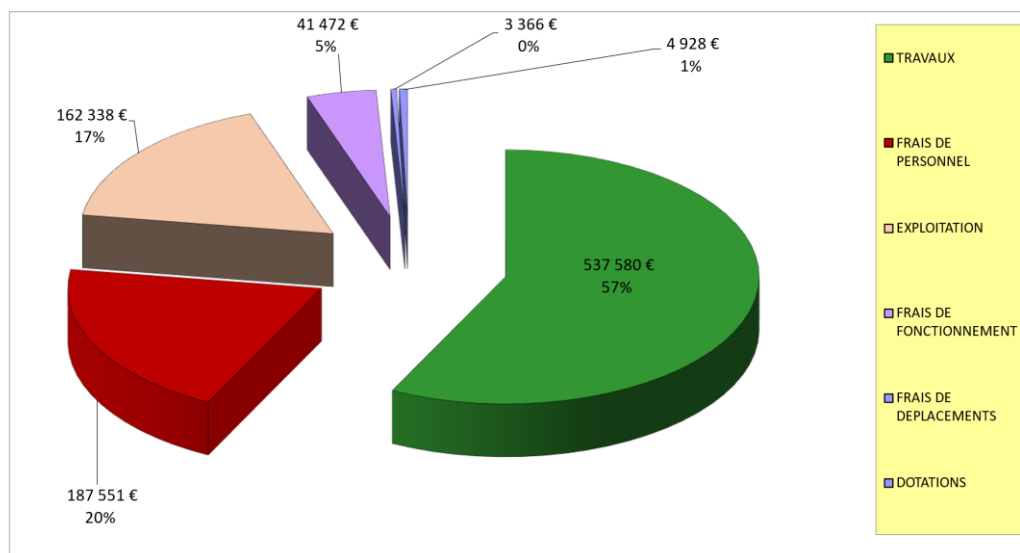
Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'établit ainsi à 446 263 €.

3.2 COMPTE DE RESULTAT

Les charges d'exploitation de l'ASL sont de 937 235 euros :

COMPTE DE RESULTAT

Répartition des 937 235€ de charges d'exploitation



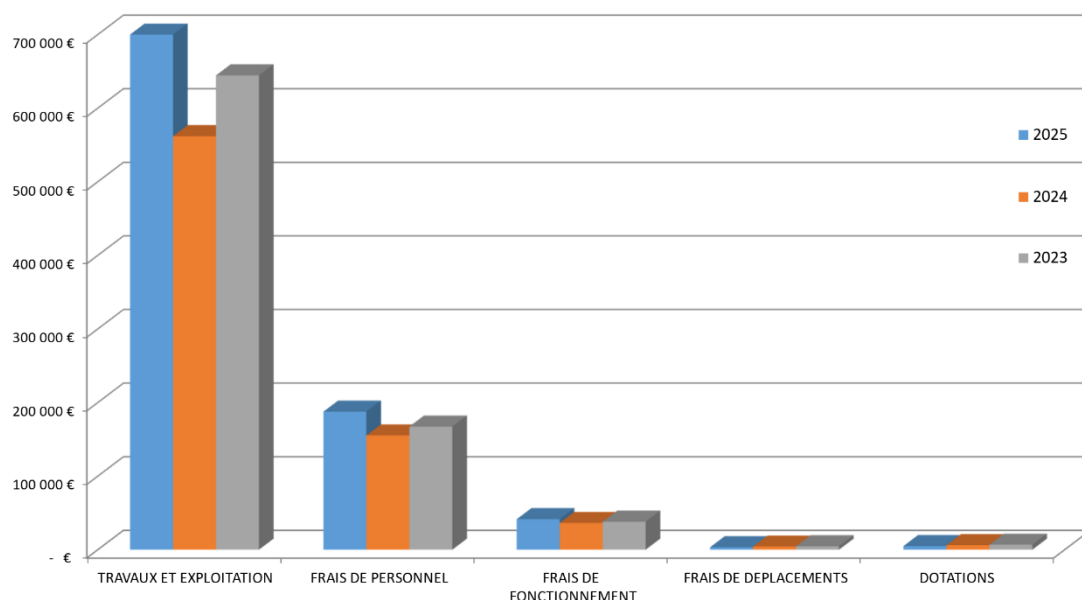
L'exercice 2025 se caractérise par un niveau d'activité particulièrement soutenu, avec un budget proche d'un million d'euros.

Les travaux constituent le principal poste de dépenses, avec 537 580 €, soit 57 % des charges de l'association. Les achats liés à l'exploitation des produits forestiers (bois et liège), comprenant notamment les rachats de produits aux adhérents, représentent 162 000 €. Enfin, les frais de

personnel, correspondant aux rémunérations, charges sociales et provisions afférentes des quatre salariés de l'association, s'élèvent à 187 551 €.

Ces trois postes constituent les principales charges de l'exercice 2025.

EVOLUTION DES CHARGES :



Concernant l'évolution des charges sur les exercices 2023, 2024 et 2025, celles-ci reflètent le niveau d'activité particulièrement soutenu de l'association. Les trois exercices ont été marqués par un volume important de travaux, lié aux opérations de restauration engagées à la suite des incendies de 2021 et de 2024. L'année 2025 se distingue par le chevauchement de ces deux programmes de travaux.

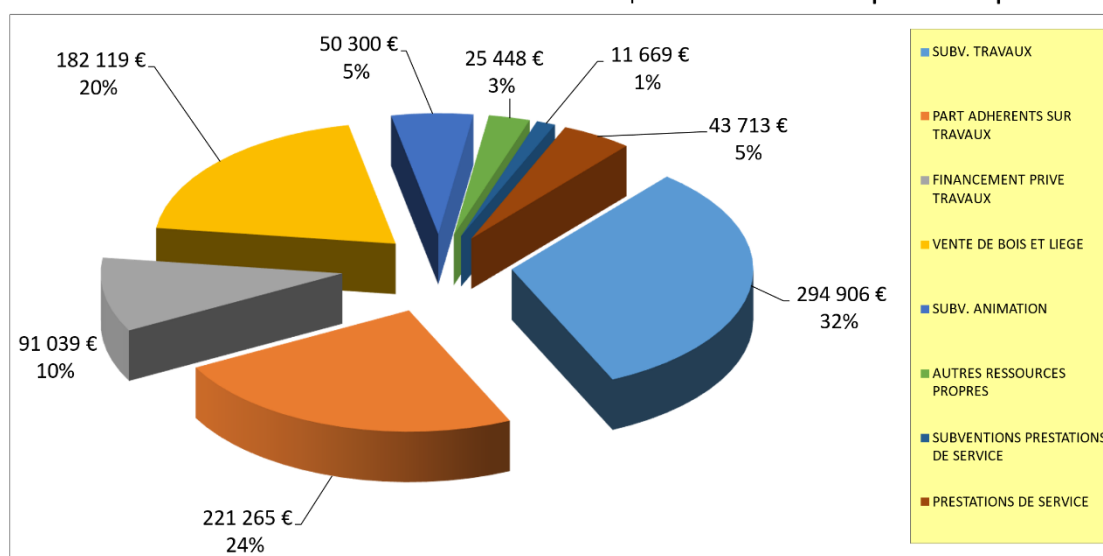
Les frais de personnel sont en hausse en 2025, en raison du départ d'une salariée et du tuilage nécessaire à l'intégration des nouveaux salariés.

Les frais de fonctionnement progressent légèrement, d'environ 5 000 € par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la régularisation comptable d'une subvention de 5 731 €, comptabilisée à deux reprises lors de l'exercice précédent.

LES PRODUITS :

COMPTE DE RESULTAT

Répartition des **928 881€ de produits d'exploitation**



Les produits d'exploitation s'élèvent à 928 881 € en 2025. Cette progression est directement liée à l'augmentation du volume des travaux réalisés, qui se traduit également par une hausse des charges d'exploitation.

Les subventions de travaux et les financements privés couvrent l'intégralité des dépenses liées aux chantiers. La rémunération de l'ASL au titre de la maîtrise d'œuvre, fixée à 13 % du montant des travaux, progresse en conséquence du niveau d'activité.

Les recettes issues des ventes de bois et de liège permettent de couvrir les coûts d'exploitation, les rachats effectués auprès des adhérents ainsi que la commission de l'ASL, fixée à 12 % en 2025. Ces recettes sont toutefois en légère baisse par rapport à 2024 en raison d'une récolte de liège moins importante.

Les autres ressources propres, constituées principalement des cotisations des adhérents, demeurent stables à environ 25 000 €.

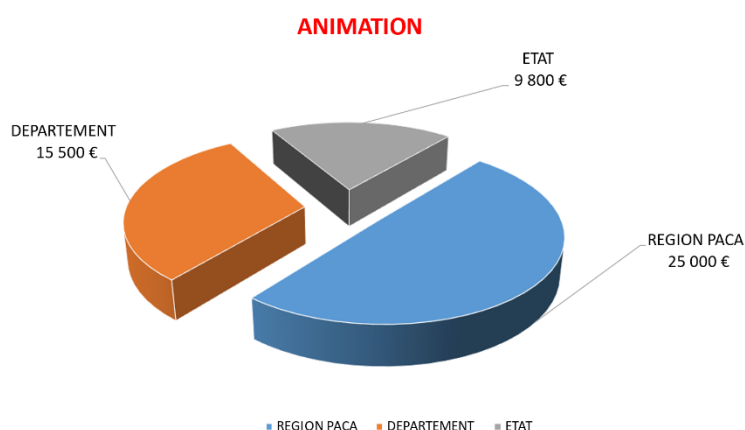
Les subventions d'animation restent stables en 2025, mais une diminution est anticipée à partir de 2026.

Enfin, les prestations de services, comprenant notamment l'autofinancement des Plans Simples de Gestion (PSG) par les adhérents et les missions réalisées pour le Département Santé des Forêts, représentent 43 700 €. Les subventions liées aux études, aux PSG et aux diagnostics s'élèvent quant à elles à 11 669 €.

Détail de la répartition des subventions d'animation :

Répartition des subventions publiques

Répartition des **50 300€ de subvention d'animation**



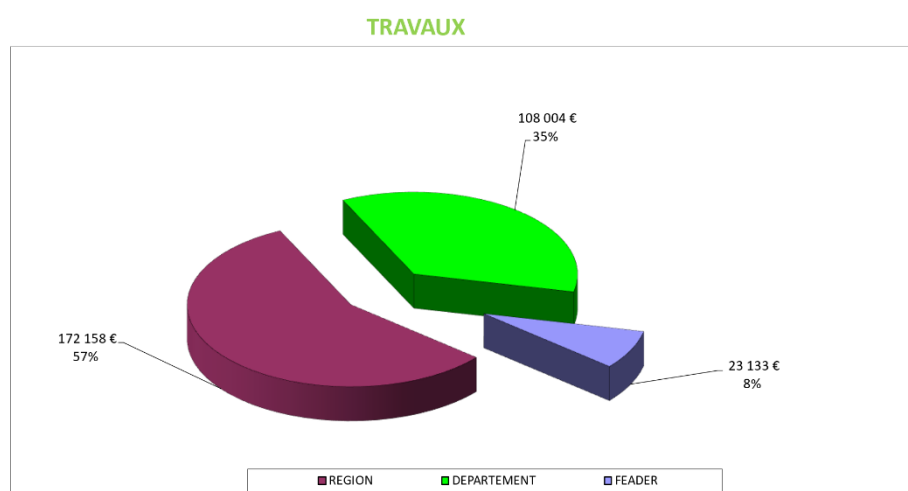
Les subventions d'animation, s'élèvent à 50 300 euros.

Les participations de la Région Sud (25 000 €) et du Département du Var (15 500 €) restent stables en 2025. La contribution de l'État connaît une légère progression, passant de 9 550 € en 2024 à 9 800 € en 2025. En revanche, les financements FEADER liés à l'animation prennent fin à l'issue des projets achevés en 2024.

Détail de la répartition des subventions travaux :

Répartition des subventions publiques

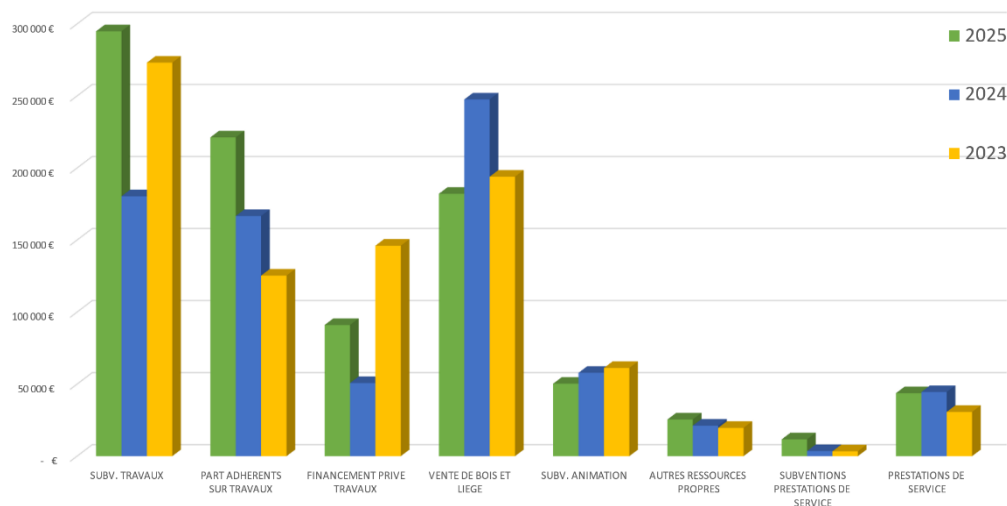
Répartition des **303 295€ de subvention Travaux**



Les financements consacrés aux travaux par la Région Sud et le Département du Var ont fortement progressé entre 2024 et 2025, passant de 153 000 € à 272 000 €. Cette augmentation s'explique principalement par la mise en œuvre des travaux de restauration post-incendie.

Le Département du Var a également contribué au financement de nouveaux programmes, notamment la restauration des châtaigneraies. Par ailleurs, les financements FEADER dédiés aux travaux de DFCI sont demeurés stables, à hauteur d'environ 23 000 €.

LES PRODUITS D'EXPLOITATIONS DEPUIS 2023 :



Concernant l'évolution des produits d'exploitation sur les exercices 2023, 2024 et 2025, il est rappelé que ces trois années ont été marquées par un volume d'activité soutenu, principalement lié aux travaux engagés à la suite des incendies de 2021 et de 2024.

Au titre des financements privés, l'ASL a bénéficié d'un soutien de plus de 59 000 € du fonds de dotation ONF Agir pour la forêt. En revanche, l'exercice 2025 enregistre une baisse des recettes issues de la vente de liège, en raison d'une diminution de la récolte, ainsi qu'une diminution des subventions d'animation consécutive à la fin d'un programme FEADER en 2024.

Ci-dessous le détail simplifié des charges, des produits :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats	78 777 €	Ventes	182 119 €
Travaux	624 254 €	Prestations de service & PSG	51 582 €
Services extérieurs	15 325 €	Autofinancement travaux	221 787 €
Rémunérations d'intermédiaires	14 604 €	Financement des travaux	390 014 €
Personnel	187 551 €	Subventions d'animation	50 300 €
Autres charges & amortissements	11 183 €	Subventions Etudes	3 800 €
		Cotisations & Autres	29 278 €
TOTAL CHARGES	937 235 €	TOTAL PRODUITS	928 881 €
RÉSULTAT	- 8 391 €		

Le résultat est ainsi déficitaire de 8 391 euros sur l'exercice 2025 contre un résultat positif à hauteur de 14 047 euros en 2024.

3.3 RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'intégralité du rapport de la Commissaire aux comptes est consultable sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique « Documentation – Bilan de l'exercice 2025 »

Mme Caroline Oundjian, Commissaire aux comptes, dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2025 pour une durée de six exercices, rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Son intervention ne se limite pas à la certification des comptes annuels : elle s'exerce tout au long de l'exercice afin d'auditer les comptes, d'en garantir la régularité et la sincérité, d'apprécier la pérennité de l'association et d'assurer aux partenaires financiers la bonne utilisation des fonds publics.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ses travaux se sont déroulés du 1er janvier 2025 jusqu'à l'émission de son rapport le 15 mai 2026. Elle précise avoir notamment vérifié le recouvrement des subventions restant à percevoir à la clôture de l'exercice.

Mme Oundjian souligne que l'ASL gère un budget annuel proche d'un million d'euros, largement financé par des partenaires publics, ce qui génère d'importants décalages de trésorerie en raison du versement différé des subventions. À la date de son rapport, l'ensemble des financements de l'exercice 2025 n'avait d'ailleurs pas encore été perçu.

Elle rappelle que, dans un contexte de diminution progressive des financements publics, les associations doivent faire évoluer leur modèle économique afin d'assurer durablement le financement de leurs frais de fonctionnement. Elle salue toutefois le dynamisme de l'ASL Subéraie Varoise et souligne l'importance de poursuivre cette réflexion pour garantir la pérennité de son activité.

Présentant son rapport, elle indique que les comptes annuels, arrêtés par le Conseil syndical du 19 mars 2026, ont fait l'objet de son audit. À l'issue de ses travaux, elle certifie qu'ils sont réguliers et sincères au regard des règles comptables françaises et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'association.

Enfin, elle rappelle que sa mission comprend également une veille sur la continuité de l'activité, l'examen des documents de gestion et des procédures internes. Elle souligne la complexité du suivi administratif et financier des nombreux dispositifs de subvention mobilisés par l'ASL, qui nécessite une organisation rigoureuse et une bonne transmission des connaissances entre les collaborateurs.

➤ **VOTES :**

- ✓ Les comptes de l'exercice 2025 sont approuvés à l'unanimité.
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice 2025 aux réserves est approuvée à l'unanimité.

4. BUDGET PREVISIONNEL 2026

4/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2026					
CHARGES			PRODUITS		
	PREVI 2026	Réalisé 2025		PREVI 2026	Réalisé 2025
↓ ACHATS pour l'animation	1 850 €	3 113 €	VENTES	99 135 €	182 119 €
↓ ACHATS de produits forestiers	42 900 €	75 664 €	AUTOFINANCEMENT TRAVAUX ADHERENTS	175 817 €	221 265 €
↓ TRAVAUX	471 814 €	624 254 €	TOTAL FINANCEMENT TRAVAUX	313 033 €	390 536 €
≈ SERVICES EXTERIEURS	15 075 €	15 325 €	Département	96 029 €	104 204 €
≈ REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	14 980 €	14 604 €	Région	173 116 €	172 158 €
≈ Déplacements	4 557 €	3 867 €	Europe	18 584 €	23 134 €
↓ Téléphone & Poste	1 500 €	1 675 €	Fonds de dotation	16 178 €	59 740 €
SALAIRES ET TRAITEMENTS	117 912 €	142 060 €	Autres (comp. défrichement, plantations DIAM)	9 127 €	31 300 €
COTISATIONS SOCIALES	34 472 €	45 491 €	TOTAL SUBVENTIONS D'ANIMATION	40 174 €	52 300 €
Autres charges	232 €	6 255 €	ComCom (Pdf)	6 080 €	0 €
Amortissements	3 923 €	4 928 €	Département	16 000 €	15 500 €
TOTAL :	709 214 €	937 273 €	Région	0 €	25 000 €
▶ Vote de l'assemblée pour la validation du budget 2026			Etat (DRAAF)	9 600 €	9 800 €
			Europe (FEADER)	4 000 €	0 €
			Autres (Fonds de dotation)	4 494 €	2 000 €
			PRESTATION DE SERVICE & PSG	31 708 €	43 713 €
			FINANCEMENT DEPARTEMENT PSG	5 400 €	7 869 €
			Subv Région Investissement : Etudes / Diag	7 249 €	0 €
			Subv Département Investissement : Etudes / Diag	10 752 €	3 800 €
			COTISATIONS	23 870 €	23 448 €
			Autres produits	2 075 €	3 830 €
			TOTAL :	709 214 €	928 882 €
			BALANCE :	0 €	-8 391 €

Le budget prévisionnel 2026 prévoit une diminution significative des charges, passant de 937 000 € en 2025 à environ 709 000 €. Cette baisse s'explique principalement par le retour à un niveau d'activité plus courant après une année 2025 marquée par un volume exceptionnel de travaux.

Les achats liés à l'animation sont en diminution en 2026. Cette évolution s'explique notamment par la fin du reversement à la SPCV de la commission liée à l'animation du programme de travaux, désormais directement financée par la Région et le Département. Les achats courants de fournitures administratives restent quant à eux limités.

Les achats de produits forestiers, correspondant principalement à l'achat de bois et de liège, diminuent également en raison d'une récolte de liège prévue plus faible en 2026, estimée à 50 tonnes contre 105 tonnes en 2025.

Les achats liés aux travaux concernent les neuf programmes d'amélioration sylvicole ainsi que les frais d'exploitation. Après une année 2025 exceptionnelle, marquée par le chevauchement des deux programmes de restauration post-incendie liés aux feux de 2021 et 2024, l'exercice 2026 devrait retrouver un niveau d'activité plus habituel.

Les services extérieurs (assurances, loyers, entretien des véhicules...) ainsi que les rémunérations des prestataires extérieurs (commissaire aux comptes, expert-comptable, frais bancaires) restent globalement stables. Les frais de déplacement connaissent une légère hausse, principalement liée à l'évolution du coût du carburant, tandis que les frais de télécommunication, de péage, de restauration, de courrier et d'internet restent constants.

Les charges de personnel devraient enregistrer une baisse importante en 2026. Le niveau élevé constaté en 2025 était lié à des périodes de tuilage lors des changements de salariés ainsi qu'au coût d'une rupture conventionnelle. La diminution des rémunérations en 2026 entraîne également une baisse proportionnelle des cotisations sociales.

Enfin, les autres charges diminuent, notamment du fait de la régularisation en 2025 d'une subvention comptabilisée à deux reprises en 2024. Les dotations aux amortissements baissent également, seuls les investissements récents, notamment le nouveau Jimmy, restant à amortir en 2026.

Les produits :

À l'image des charges, une diminution des produits est prévue pour l'exercice 2026. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du volume d'activité, notamment des travaux et des récoltes forestières.

Les recettes liées aux ventes de bois et de liège diminuent en raison d'une récolte prévisionnelle plus faible. Cette baisse concerne à la fois les achats réalisés auprès des propriétaires et les volumes commercialisés auprès des acheteurs.

La diminution du volume de travaux entraîne également une baisse des produits associés, qu'il s'agisse de l'autofinancement des propriétaires, des financements publics mobilisés ou des travaux réalisés hors subvention. Les opérations DFCI sont également en recul par rapport à l'exercice 2025.

Les subventions de fonctionnement et d'animation connaissent une diminution en 2026, principalement liée à l'arrêt du soutien au fonctionnement de la Région Sud, qui représentait 25 000 € jusqu'en 2025. Le financement du Département du Var reste stable, tout comme celui de la DRAAF. Concernant les autres financements, le projet européen FEADER relatif à la valorisation de l'arbousier pourrait apporter 4 000 € en 2026 si le dossier est retenu. La Communauté de communes du Pays de Fayence contribue également au financement de l'animation foncière à hauteur de 6 000 €. Les fonds de dotation poursuivent leur soutien, notamment avec le fonds de dotation Semence de l'entreprise Lauvige à hauteur de 2 000 €, ainsi qu'avec le fonds de dotation ONF Agir pour la forêt pour le financement des suivis liés aux programmes de restauration post-incendie.

Les recettes liées aux Plans Simples de Gestion (PSG) sont légèrement en baisse. Toutefois, les financements de la Région Sud et du Département du Var viennent compléter les recettes pour la réalisation d'études et de diagnostics préalables aux travaux de restauration des suberaies et des châtaigneraies. Les cotisations des adhérents restent stables.

Le budget prévisionnel 2026 est présenté à l'équilibre et apparaît réaliste au regard des perspectives d'activité. La diminution des subventions d'animation est compensée par un niveau de travaux revenu à la normale ainsi que par le développement des études préparatoires aux futurs chantiers. Toutefois, cette évolution nécessite une vigilance particulière : le temps consacré aux études pourrait réduire les capacités d'intervention en matière d'animation foncière et, par conséquent, limiter le volume de travaux des années suivantes. L'année 2026 constitue ainsi une période charnière, nécessitant une adaptation du fonctionnement de la structure afin de préserver sa pérennité.

➤ **VOTE :**

- ✓ Le programme d'activités 2026 et le budget prévisionnel sont approuvés à l'unanimité.

5. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SYNDICAL



5/ RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL SYNDICAL

Article 15 – COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil Syndical se compose au minimum de 6 membres élus et de 2 membres es-qualité représentant respectivement le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var et les Communes Forestières concernées. Le CRPF est présent au Conseil Syndical en qualité d'invité permanent.

En cas de subvention de l'Etat, le Préfet pourra nommer 1 syndic choisi parmi les membres de l'Association.

Article 17 – DUREE DES MANDATS

Les membres du Conseil Syndical sont élus pour six ans et sont renouvelables par tiers tous les deux ans. A la fin de la deuxième et de la quatrième année, les membres sortants sont désignés par le sort ; à partir de la sixième année et de deux ans en deux ans, ils sont désignés par l'ancienneté. Les membres sont indéfiniment rééligibles.

Les membres démissionnaires ou décédés sont remplacés par l'Assemblée Générale annuelle et leurs pouvoirs durent le temps pendant lequel les membres remplacés seraient eux-mêmes restés en fonction.

Pourra être déclaré démissionnaire par le Conseil Syndical tout membre qui, sauf motif légitime, aura manqué à trois réunions consécutives

Membres du Conseil Syndical		
Membres élus		
	Elu ou réélu en	Sortant en
Claude AUDIBERT	2024	2030
Bernard PICHAUD	2020	2026
Georges FRANCO	2020	2026
Jean-Marie LAGARDE, représenté par Catherine FOURNIL	2022	2028
Philippe VILLARD	2020	2026
Raphael LOUAT	2022	2028
Nadia BOUTAVANT	2022	2028
Cyprien COMOY	2024	2030
Alain SENEQUIER	2022	2028
Bernard AUTHEMAN	2020	2026
Membres es-qualité		
Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var	Christian MERCIER	
Communes Forestières du Var	Jean BACCI	

- Recueil des nouveaux candidats
- Recueil des candidats à leur renouvellement

► Vote de l'assemblée pour l'élection des candidats

Le Conseil syndical est composé de membres élus parmi les adhérents de l'ASL ainsi que de membres désignés es qualité, représentant le Syndicat des propriétaires forestiers du Var et l'Association des communes forestières du Var.

L'Assemblée Générale procède au renouvellement des mandats arrivant à échéance et recueille les nouvelles candidatures souhaitant intégrer le Conseil syndical.

Quatre membres élus sont concernés par ce renouvellement :

- M. Bernard Autheman, qui ne souhaite pas renouveler son mandat ;
- M. Bernard Pichaud, candidat au renouvellement de son mandat ;
- M. Philippe Villard, excusé lors de l'Assemblée Générale, qui présente également sa candidature au renouvellement ;
- M. Georges Franco, trésorier de l'association, candidat au renouvellement de son mandat.

Par ailleurs, Mme Françoise Carrer, propriétaire forestière sur les communes du Lavandou et de Bormes-les-Mimosas et adhérente de l'ASL depuis 2025, présente sa candidature pour intégrer le Conseil syndical en remplacement de M. Bernard Autheman.

➤ VOTES

- ✓ Le renouvellement de Bernard Pichaud, Philippe Villard et Georges Franco est approuvé à l'unanimité ainsi que l'élection de Françoise Carrer.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

En 2026 après vote :

Membres du Conseil Syndical et du Bureau Syndical :

Président : M. Claude AUDIBERT

Vice-Président : M. Bernard PICHAUD

Trésorier : M. Georges FRANCO

Secrétaire : Mme Catherine FOURNIL

Membres élus du Conseil Syndical :

M. Cyprien COMOY, M. Alain SENEQUIER, Mme Françoise CARRER, M. Jean-Marie LAGARDE, M. Philippe VILLARD, Mme Nadia BOUTAVANT, M. Raphaël LOUAT.

Membres es-qualité :

M. Jean BACCI, Sénateur du Var

Le Président de l'Association des Communes Forestières du Var

M. Christian MERCIER

Le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Invité permanent :

M. Christophe BARBE

Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière

Claude Audibert remercie les partenaires, les adhérents et salariés de l'ASL. Il clôture l'Assemblée Générale à 12h30.

Fait à Le Luc en Provence le 20 juillet 2026

Claude Audibert,
Président

